



Introduction

Le schéma vaccinal définit :

- Nombre et intervalle des injections nécessaires à l'obtention d'une immunité protectrice suffisante
- Primo-vaccination induit cette protection et les rappels de vaccination
- En France :
 - Politique de vaccination élaborée par le ministre chargé de la santé :
 - Fixe les conditions d'immunisation
 - Énonce les recommandations nécessaires
 - Rend public le calendrier des vaccinations après avis de la HAS
- Calendrier vaccinal qui fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France en fonction de leurs âges, et émet :
 - Recommandations vaccinales « générales »
 - Recommandations vaccinales « particulières » propres à des conditions spéciales (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission) ou à des expositions professionnelles
 - Schémas vaccinaux, réactualisés chaque année, peuvent **être recommandés ou obligatoires**, selon l'âge ou la profession, en population générale ou particulière



Contre-indication aux vaccins :

- Allergie à l'un des composants
- Hyperthermie
- Immunodépression
- Grossesse et allaitement

- Précautions et contre-indications dépendent du type de vaccin (vaccin vivant atténué ou non vivant), de l'histoire clinique du patient, de son environnement (activité, entourage)
- Recommandations vaccinales formulées avant mai 2017 par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) demeurent valables; ses missions autres que celles transférées à la HAS sont conservées